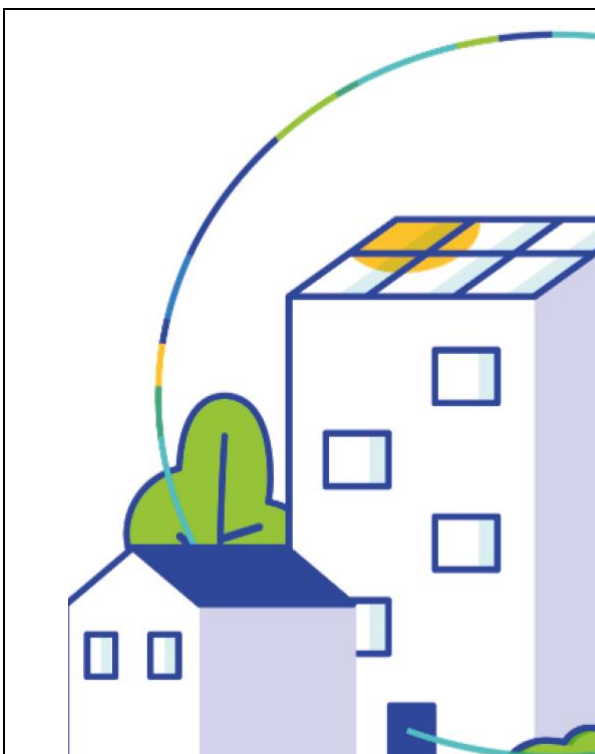


KIT DE COMMUNICATION POUR LES ÉLUS FRANCILIENS

« Comment agir face aux risques de coupures électriques temporaires cet hiver ? »



Informers ses administrés sur les délestages et les perspectives du système électrique

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique. Une solution appelée « **délestage** » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

[> Télécharger le flyer information sur les délestages d'ENEDIS](#)

[> Télécharger la présentation sur les perspectives du système électrique](#)

Informer ses administrés et ses agents sur les bonnes pratiques et les écogestes cet hiver

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un outil citoyen qui qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible, région par région. Ce dispositif met également en avant des écogestes, c'est-à-dire des comportements vertueux permettant de diminuer sa consommation énergétique en cas de météo EcoWatt orange ou rouge.

[Découvrir les écogestes pour réduire sa consommation d'électricité avec les Éco-gestes](#)
[Ecowatt \(monecowatt.fr\) >>](#)



Communiquer auprès de sa population et de ses entreprises via son site internet

Eco-watt peut être intégré sur le site de votre collectivité pour afficher les prévisions météo de l'énergie, en France, ou par région. Pour y parvenir, il vous suffit de :

- Vous rendre à l'adresse suivante : [Widget Ecowatt - Affichez les prévisions sur votre site | Ecowatt \(monecowatt.fr\)](#).
- Configurer la vignette interactive selon les spécifications indiquées sur le lien, puis copier/coller le code généré sur le site de votre collectivité.
- Vous pouvez enfin intégrer l'image suivante



Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)

26, rue du Renard 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09 - E-mail : secretariat@amif.asso.fr

sur votre site internet pour faire connaître l'application Eco-Watt à vos administrés.

Télécharger le visuel sur les fonctionnalités EcoWatt à destination du grand public

Associer sa collectivité à la démarche Eco-Watt

Associer sa commune à Ecowatt afin de consommer l'électricité au bon moment pour réduire le risque de coupure, c'est aussi rejoindre une communauté d'acteurs engagés, dont les efforts peuvent avoir un véritable impact.

Ecowatt donne une traduction concrète supplémentaire à vos engagements RSE et vous permet de mobiliser vos agents autour d'un projet d'intérêt public, notamment lors des périodes tension que pourrait connaître l'approvisionnement en électricité l'hiver.

[Télécharger la plaquette d'information « devenir partenaire Ecowatt » >>](#)

[Télécharger la Trame type de partenariat avec EcoWatt >>](#)



Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)

26, rue du Renard 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09 - E-mail : secretariat@amif.asso.fr